

Règlement "Trail des Croix de Rome" 2026

Les Dossards seront remis uniquement le samedi 16 mai 2026 sur le site de la course à partir de 8h30 jusqu'à 15 mn avant le départ de la course.

INSCRIPTIONS CONSIDEREES DEFINITIVES QUE LORSQUE TOUTES LES PIECES ONT ETE FOURNIES.

PPS OU LICENCE DE L'ANNEE

Art. 1 : L'association Vertical Trail Nature est couverte par une assurance responsabilité civile pour cette épreuve. Il appartient aux concurrents de s'assurer personnellement pour la pratique de cette discipline.

Art. 2 : Afin d'éviter toute mise en œuvre précipités des services de secours, tous les concurrents ayant abandonnés doivent le signaler au poste de contrôle ou aux signaleurs le plus proche.

Art. 3 : Le dossard devra obligatoirement être porté sur le devant du coureur fixé avec un porte-dossard, épingles nous fournies.

Art. 5 : Les concurrents partent seuls, mais sont tenus à une règle de solidarité : en cas d'accident d'un concurrent, chacun est dans l'obligation de lui porter secours et de prévenir l'organisation.

Art. 5 : Sur le parcours les participants devront respecter le code de la route.

Art. 6 : En cas de force majeure l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve ou de modifier tout ou en partie du parcours.

Art. 7 : L'organisation met à disposition un ravitaillement à l'arrivée pour les 3 épreuves + 1 ravitaillements sur le parcours du 20 km et 2 ravitaillements sur le parcours du 42 km

Art. 8 : Chaque concurrent doit posséder de l'eau et de la nourriture ainsi qu'un gobelet (obligatoire) pour la boisson.

Pour le Maratrail obligation d'avoir 1 litre d'eau au départ, barres ou gels énergétiques et en possession d'un téléphone portable chargé. Contrôle aléatoire sur le site de départ.

Art. 9 : Droit d'image : par le simple fait de leur inscription, les participants autorisent l'organisation à utiliser les images audiovisuelles sur lesquelles ils sont susceptibles d'apparaître.

Art. 10 : Toute personne devra présenter un PPS valide ou une licence en cours.

Art. 11 : Les concurrents acceptent de se soumettre aux dispositions des membres de l'organisation en fonction de l'état d'urgence de la situation.

Art. 12 : Si un concurrent annule son inscription, aucun remboursement ne sera effectué.

Art. 13 : Le balisage se fera à l'aide de rubalise de couleur et un fléchage sur piquets en bois le long du parcours.

Art. 14 : Des signaleurs seront placés tout au long du parcours.

Art. 15 : Tous les participants et leurs accompagnateurs devront respecter le lieu afin de ne pas nuire à l'environnement.

Art. 16 : L'engagement au Trail des Croix de Rome implique l'acceptation et la signature du présent règlement.

Le Trail des Croix de Rome compte 4 courses :

10 kilomètres : La Magnienoise, départ du Stade de Foot Municipal de Magnien à 13h00 course ouverte à partir de la catégorie Junior jusqu'à Master 10 .

20 kilomètres : Trail des Croix de Rome, référencé UTMB INDEX 20K, départ du Stade de Foot Municipal de Magnien à 13h30 course ouverte à partir de la catégorie Espoir jusqu'à Master 10.

42 kilomètres : Maratrail des Croix de Rome*, référencé UTMB INDEX 50K, départ du Stade de Foot Municipal de Magnien à 10h30 course ouverte à partir de la catégorie Espoir jusqu'à Master 10. Barrière horaire : 15h30 au 30^{ème} kilomètres.

Trail jeunes (trail découverte) pour les 11-15 ans départ 11h15.

Randonnée de 10km départ 10h45.

*barrière horaire imposée pour respect des exigences de l'UTMB Index, auxquelles nous sommes soumis. Application du règlement que nous ne pouvons pas ignorer, afin de garantir une organisation optimale.

**CLASSEMENT ET RECOMPENSES :
SONT RECOMPENSES LES 3 PREMIERS AU SCRATCH DE
TOUTES LES COURSES HOMMES ET FEMMES
AINSI QUE LE OU LA PREMIER(E) DE CHAQUE CATEGORIE DE
TOUTES LES COURSES HOMMES ET FEMMES**